

VILLE DE  
SAUVE

DICRIM

DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL  
SUR LES RISQUES MAJEURS

# Sommaire

- **Le risque inondation** p 2
- **Le risque feu de forêt** p 6
- **Le risque canicule** p 10
- **Le risque TMD** p 14
- **Le risque nucléaire** p 17
- **Le risque séisme** p 20

Inondation

Feu de forêt

Canicule

TMD

Nucléaire



## Le risque

# Inondation

## Qu'est ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, principalement provoquée par des pluies importantes et durables. Elle peut être aggravée à la sortie de l'été par une sécheresse occasionnée durant cette période.

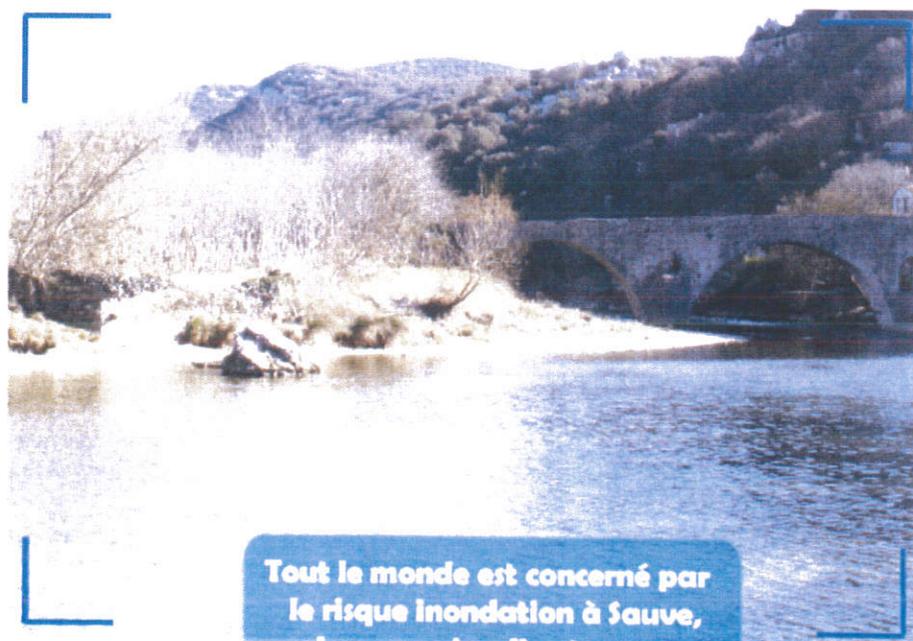
## ■ Les types d'inondation

Il existe trois grands types d'inondation :

**L'inondation de plaine** est un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales. La dynamique de l'inondation est caractérisée par la hauteur et le débit de la crue. Un cours d'eau s'écoule habituellement dans son lit mineur ; le lit majeur étant l'espace occupé lors d'une inondation. La limite est donnée par la ligne des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) qui est souvent la limite d'une crue centennale.

**La crue torrentielle** est un débordement rapide d'un cours d'eau, par les eaux de pluie, qui s'accompagne d'un charriage de matériaux importants (végétations, boue, arbres). C'est un phénomène que l'on retrouve dans les zones à fort relief.

**Le ruissellement en secteur urbain** est le ruissellement des eaux de pluie sur les terrains devenus imperméables. En effet, lors des pluies de très forte intensité (orages violents), les réseaux d'évacuation des eaux ne parviennent plus à collecter et à faire transiter les eaux recueillies sur les surfaces imperméabilisées assez rapidement (toitures, parkings, chaussées).



**Tout le monde est concerné par le risque inondation à Sauve, plus ou moins directement**

# Le risque



## Quel risque dans la commune ?

Depuis toujours, la commune de Sauve a connu les colères du Vidourle, presque chaque année. Les inondations qui touchent le village sont de plusieurs sortes, mais causent tout autant de dégâts les unes que les autres.

Le climat méditerranéen est également propice à de violents orages qui peuvent provoquer des sinistres importants.

Il faut savoir que la commune est traversée par le Vidourle, mais aussi par le Rieumassel, le Banassou, et le Crespenou qui causent des dégâts à moindre échelle mais perturbent énormément le réseau de transport de la commune.

Inondation

## La prévention

Dans un premier temps, l'outil qui permet de lutter contre ce risque naturel est avant tout le PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation). La commune de Sauve possède ce PPRI et peut donc localiser les zones les plus exposées au risque pour ordonner une éventuelle évacuation en cas de brusque montée des eaux.

Le PPRI permet aussi la non constructibilité des zones qui bordent le Vidourle pour permettre un meilleur écoulement.

Un autre domaine de la prévention : l'information préventive qui consiste à se renseigner sur le risque encouru sur les inondations. Toute personne se doit de se renseigner pour adopter un bon comportement en cas d'inondation.

Pour assurer la sécurité des habitants de Sauve, la mairie s'est aussi dotée, en 2006, d'un PCS (Plan de Sauvegarde Communal) répondant au risque inondation avec toutes les personnes impliquées dans celui-ci. Ce PCS permet d'être prêt le moment venu et de pouvoir réagir à temps avant une catastrophe. Si vous avez besoin de plus d'information sur celui-ci, il peut être consulté en mairie.

La prévention doit aussi se faire par la population elle-même. En cas d'inondation, un bulletin d'alerte rouge ou orange est émis par Météo France. Les conseils de prudence sont à respecter, pour le bien de tous.

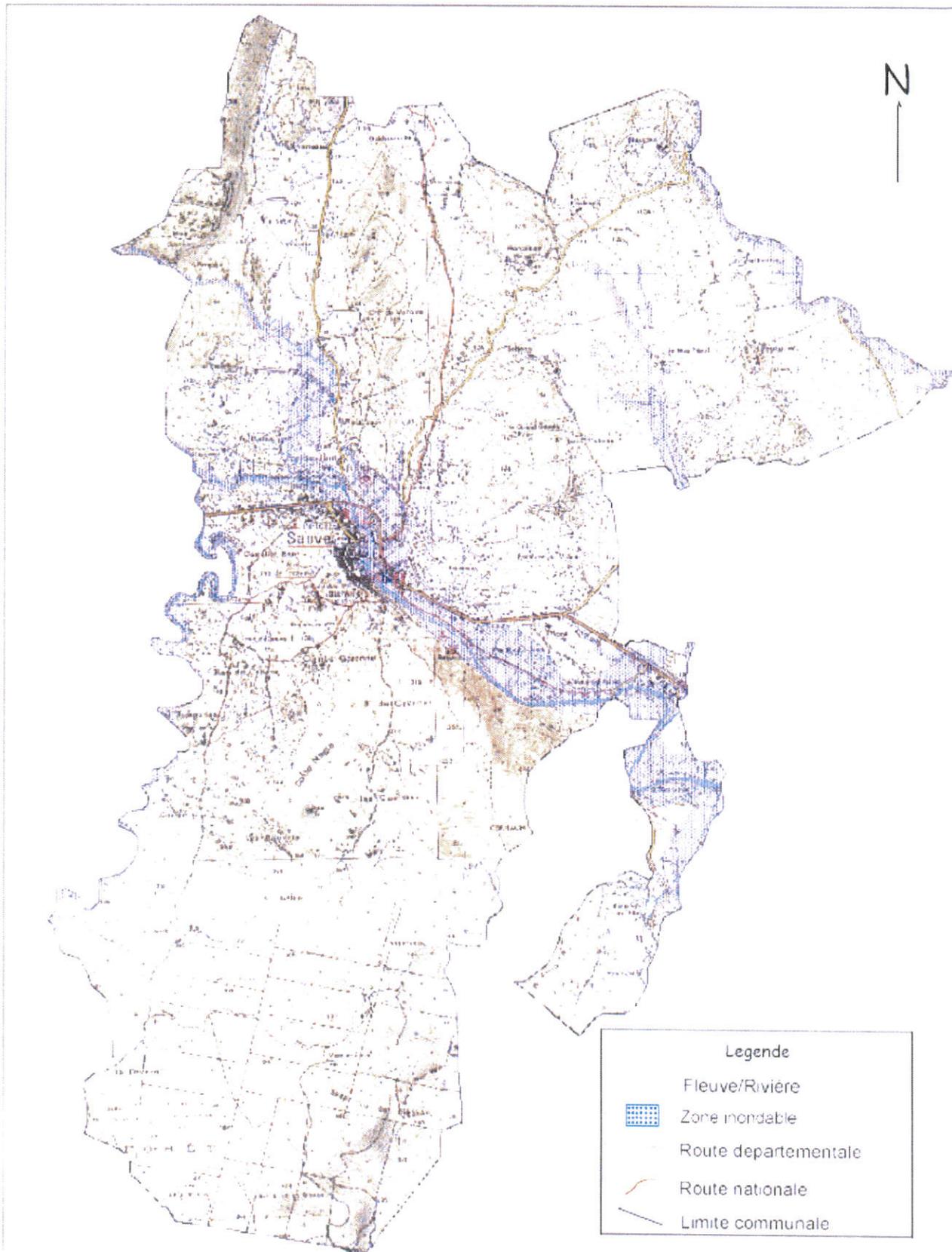
## A savoir ...

Dans tous les cas, respectez les consignes des autorités. Et, surtout, faites très attention à limiter vos déplacements lors d'une alerte aux inondations.



# Le risque

## Le risque inondation sur la Commune de Sauve



# Le risque

## Que fait la population ?

### Avant.

- S'informer des risques encourus.
- Surelever les meubles, objets, matières et produits ou les mettre dans un endroit au sec.
- Couper toute source d'électricité et de gaz.
- Obturer tous les endroits où l'eau est susceptible de pénétrer : portes, soupiraux, events.
- Garer les véhicules en dehors de la zone inondable.
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.
- Installer, si possible, des batards d'eaux devant portes et garages.
- Regrouper tous les papiers nécessaires en cas d'évacuation (carte d'identité, permis de conduire, chequier, CB etc...)

### Pendant.

- Prendre régulièrement des informations sur la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie.
- Couper le courant électrique.
- Ne pas rester proche des portes et fenêtres obturées.
- Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines).
- **N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous en êtes forcés par la crue.**
- **Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture).**

### Après.

- Aérer toutes les pièces touchées par l'inondation.
- Désinfecter à l'eau de javel les zones inondées.
- Chauffer, dès que possible.
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

## L'organisation des secours.

En cas d'inondation trop brusque, vous pouvez toujours appeler les pompiers au 18, ou 112 sur un téléphone portable.

Si non, l'organisation des secours est gérée depuis le poste de commandement à la mairie de Sauve mis en place en cas d'un réel danger encouru par la population.

## LES GESTES QUI SAUVENT



**Ne pas téléphoner. Libérer les lignes pour les secours d'urgence.**  
Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir.



**Ne pas aller chercher les enfants à l'école, celle-ci s'occupe d'eux.**  
Il n'est pas nécessaire de les exposer encore plus au danger, les enseignants s'en occupent.



**Couper le gaz et l'électricité.**



**Monter dans les étages de l'habitation. Si celle-ci n'en possède pas, gagner les hauteurs des environs (collines, toit etc...)**



**Ecouter la radio (France Bleu Gard Lozère 91.6 FM ou 106.4 FM) et respecter les consignes des autorités. C'est ici que vous serez le mieux informé sur la situation.**



**Fermer les portes, fenêtres, soupiraux, aérations.**

Le risque

# Feu de forêt

## Qu'est ce qu'un feu de forêt ?

Le feu de forêt est un incendie qui se déclare et se propage sur une surface variable dans les forêts, les maquis ou les garrigues. Sa force et sa dispersion se font en fonction des éléments naturels se trouvant sur le lieu de l'incendie (vent, situation des sols).

## • Comment se déclenche-t-il ?

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin des trois conditions suivantes :

**Une source de chaleur** (flamme, étincelle, braise) : Quasiment dans la plupart des cas, l'homme est à l'origine des feux de forêts par imprudence ou par laxisme (travaux agricoles et forestiers, barbecues, cigarettes, dépôts d'ordures, etc...). Toute source de chaleur est dangereuse dans quelle que soit la situation où vous êtes.

**Un apport d'oxygène** : Cet apport d'oxygène est amené par la présence d'un vent plus ou moins violent qui active et nourrit la combustion durant une période plus ou moins variable.

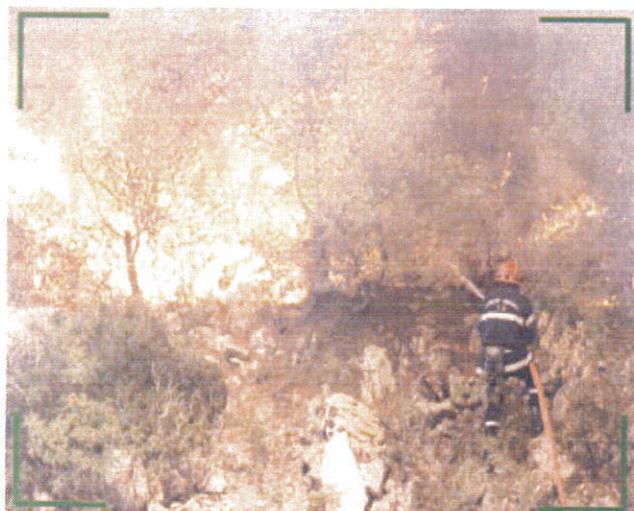
**Un combustible**, (végétation) : Le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, état d'entretien, ligne de coupe feu, saturation en eau, densité, relief, type de végétation) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères).

**Ayez le bon réflexe !**

**Si vous êtes témoin d'un incendie,  
appelez le 18 d'un téléphone fixe ou  
le 112 d'un téléphone portable**



# Le risque



## Il vous en coûtera ...

- De 30 à 70 Euros par hectare non débroussaillé. (Cf Code du Forestier)
- 125 Euros en cas d'usage d'un feu à proximité d'un maquis ou garrigue. (Cf prefecture du Gard)

## Quel risque dans la commune ?

La commune de Sauve est particulièrement soumise au risque feu de forêt en raison de la forte présence de garrigues principalement composées de chênes verts (la surface des forêts communales est de 614,68 hectares). Il est donc nécessaire d'être particulièrement vigilant, surtout en périodes estivales où le risque est à son maximum, en appliquant les mesures préventives adéquates.

Sur la commune de Sauve, les maisons, mas isolés, ainsi que les quartiers situés à proximité de celles-ci sont particulièrement soumis à un risque élevé de feux de forêt (Voir la carte représentant les endroits les plus soumis aux risques).

## La prévention

Dans le Gard, plusieurs prescriptions sont prises à l'encontre de ce risque naturel :

- l'aménagement de la forêt : équipement des massifs avec des pistes, des points d'eau, débroussaillage le long des voies, coupures stratégiques
- la résorption des causes d'incendie : contrôle de l'écobuage et des décharges.
- la sensibilisation du public à la réglementation, en particulier sur les risques des feux de camp, agricoles, forestiers et sur la nécessité de débroussailler autour de son habitation. Il est procédé régulièrement à l'édition et à la diffusion de plaquettes d'informations et de conseils.

Pour éviter tout incident pour les particuliers, le Code Forestier prévoit de rendre obligatoire, à la charge du propriétaire, le débroussaillage sur les zones situées à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations ou reboisements.

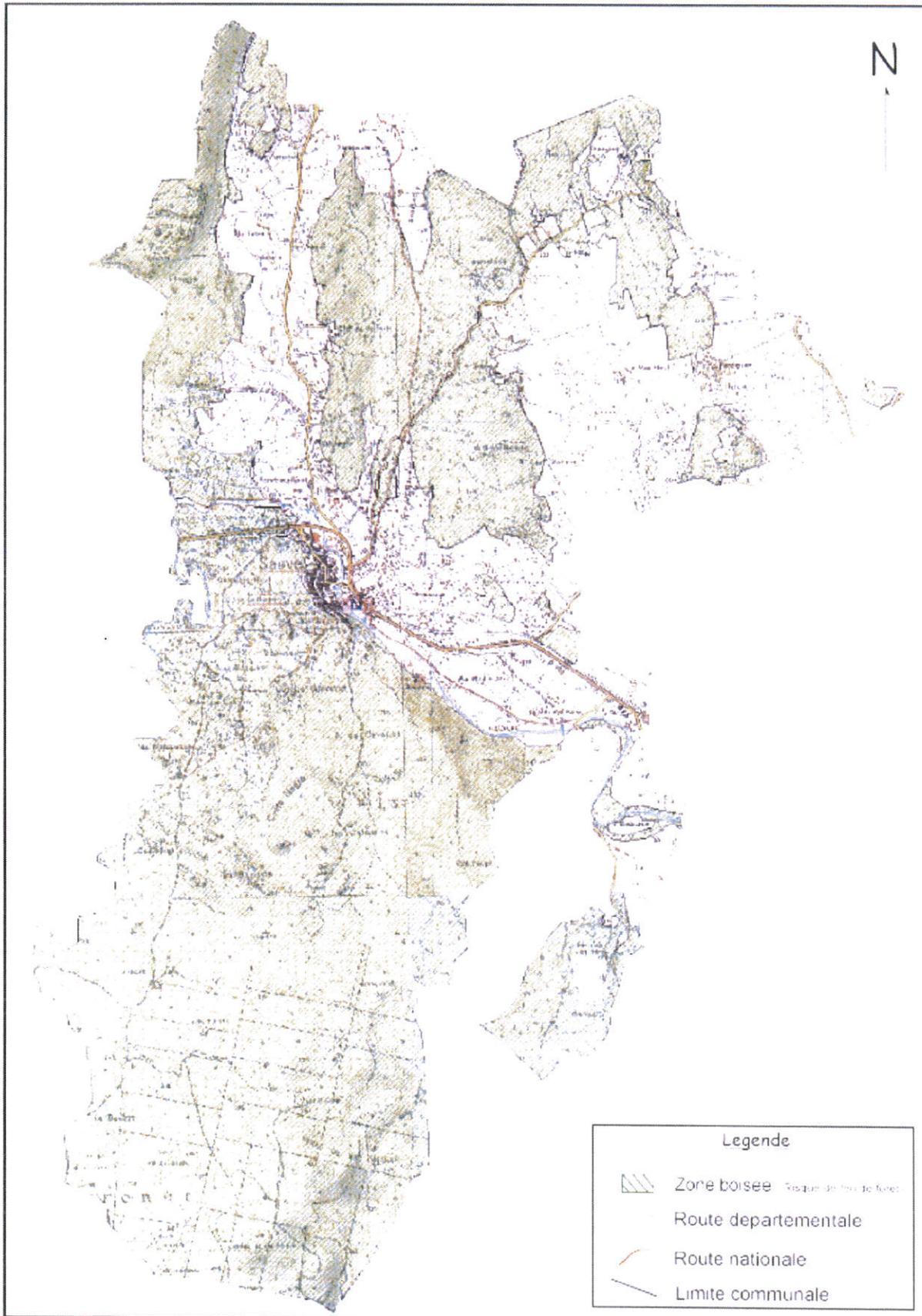
Dans la commune, si une évacuation s'avérait nécessaire, la population serait avertie par la gendarmerie. De plus, Sauve se trouve à moins de 10 kilomètres d'une caserne de sapeurs pompiers (Saint Hippolyte du Fort) pouvant être présente rapidement sur les lieux.

Sur la commune, des lignes de coupe feu ont été instaurées pour essayer de protéger au maximum les quartiers accolés à la garrigue: c'est notamment le cas dans le quartier de Terre des Violettes.

Autre prévention de la commune, la réalisation d'un réservoir proche de Saint Jean de Criulon pour permettre, en cas de départ de feu, aux moyens aériens, d'avoir un point d'eau. Ce réservoir a été subventionné en partie par le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) du DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) base à Conqueyrac.

# Le risque

## Le risque feu de forêt sur la Commune de Sauve



# Le risque

## Que fait la population ?

### Avant l'incendie.

- S'informer des risques encourus aux alentours de son habitat.
- Reperer les chemins d'évacuation, les abris.
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels).
- Débroussailler tout autour de la maison, ainsi que sur les bords des chemins.
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.
- Éviter toute sorte de stockage de produits inflammables.

### Pendant l'incendie.

- Ouvrir et ne pas bloquer le portail de votre propriété pour faciliter l'accès des pompiers.
- Arroser au maximum le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront très utiles après).
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur, voire les mettre ailleurs si c'est possible.
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche. Un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris.
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres pour éviter de provoquer des appels d'air.
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées...).
- Respirer à travers un linge humide si jamais vous êtes trop près du feu.
- Arrêter la ventilation (pour éviter de respirer la fumée qui arrive avant le feu).
- Suivre les instructions des pompiers.
- Écouter la radio locale - France Bleu Gard Lozère.

### Après l'incendie.

- Éteindre les foyers résiduels.

## L'organisation des secours.

L'action des pompiers de Saint Hippolyte du Fort peut être renforcée en cas de gros incendie par :

- un moyen aérien pour essayer de contenir le feu (canadaïrs) base à Marignane.
- Les sapeurs pompiers des autres casernes les plus proches du foyer.

## LES GESTES QUI SAUVENT

### L'incendie approche



Dégager les voies d'accès et les cheminements d'évacuation.  
Arroser les abords.



Fermer les vannes de gaz et de produits inflammables.

### L'incendie est à votre porte



Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Ne pas s'approcher d'un feu de forêt.

Ne pas sortir sans ordre des autorités.



Fermer volets, portes et fenêtres, calfeutrer avec des linges mouillés.

## Où se renseigner ?

DDTM : 04.66.62.62.00

Prefecture du Gard : 04.66.36.40.40

Mairie de Sauve : 04.66.77.50.19

[www.prim.net](http://www.prim.net)

Le risque

# Canicule

## Qu'est ce qu'une canicule ?

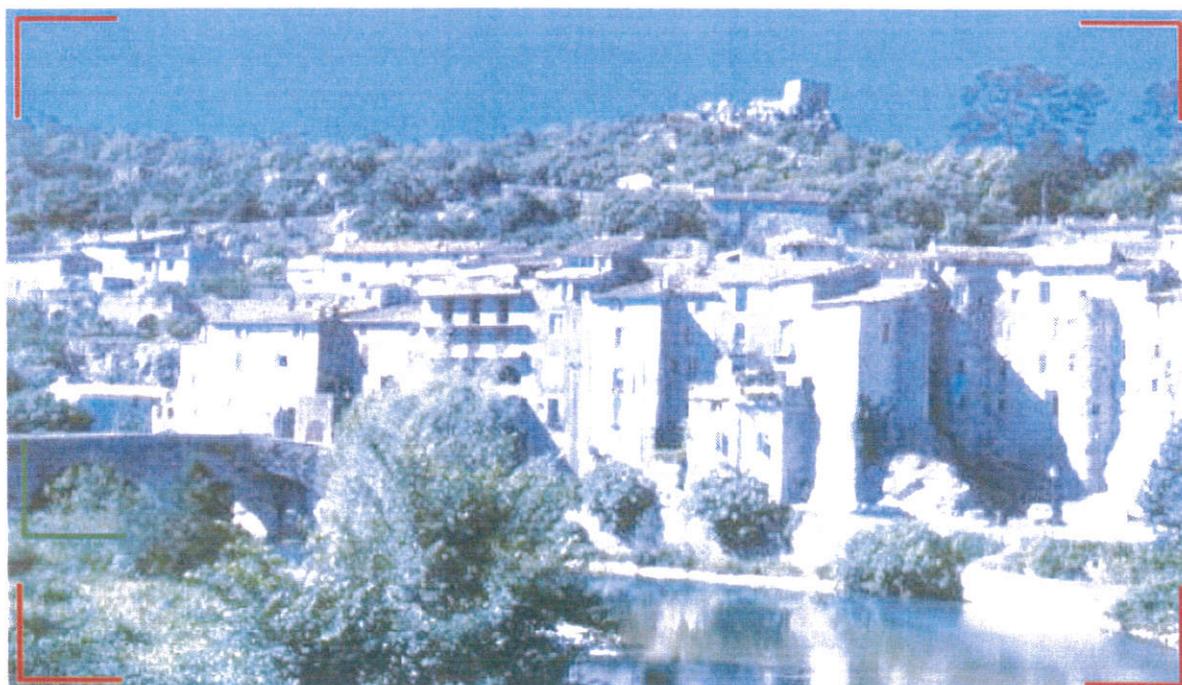
La canicule peut être définie comme un phénomène extrême de la variabilité du climat entraînant de fortes températures par rapport aux moyennes connues habituellement dans la région. Ce risque concerne essentiellement les personnes fragilisées, comme les personnes âgées ou les nourrissons, qui sont plus durement touchées par ce phénomène.

## • Quels en sont les risques ?

Les risques énumérés proviennent de la dernière grosse vague de chaleur qui a eu lieu en août 2003. Durant cet épisode de chaleur d'ampleur exceptionnelle, des records absolus de température ont été battus dans plus de 70 stations météorologiques du pays. Plusieurs conséquences directes et indirectes sont liées de près à ce risque canicule.

- Une augmentation des décès et maladies graves chez les personnes âgées et pauvres
- Stress thermique accru pour les animaux d'élevage et la faune sauvage
- Augmentation des risques et des dommages à un certain nombre de cultures
- Diminution de la productivité agricole
- Augmentation du risque feu de forêt
- Demande croissante de besoins en matière de climatisation et donc en approvisionnement d'électricité.
- Dégradation de la qualité de l'eau et de la quantité d'eau disponible
- Modification des destinations touristiques

Cette liste de conséquences permet de tirer un profil des personnes qui sont le plus touchées par ce risque météorologique et la connaissance des besoins pour palier à la canicule.



# Le risque

## • Quels risques réellement présents à Sauve ?



CRAMPES DE CHALEUR

Comme la plupart des populations, celle de Sauve est sensible aux variations de température qui se produisent durant l'année, essentiellement l'été, comme cela fut le cas en août 2003. La canicule qui s'abattit à cette période sur le pays était une sonnette d'alarme aux risques climatiques pour rappeler la fragilité et la vulnérabilité de la population aux cas extrêmes. C'est pour cela que plusieurs méthodes et préventions doivent être prises dans le cas où cela viendrait à se reproduire.

Plusieurs symptômes peuvent apparaître lorsque la température se fait trop lourde, tels que :

- des crampes de chaleur,
- un coup de chaleur,
- un épuisement dû à la chaleur.

Ci dessous se trouve la liste des symptômes ainsi que les moyens d'y remédier si ceux ci se présentent.

Symptômes	Comment réagir ?
Crampes musculaires ( abdomen, bras, jambes) essentiellement quand la personne transpire beaucoup lors d'activités physiques. Cette transpiration épuise la teneur en sel et en eau du corps qui va provoquer des crampes douloureuses. Les crampes de chaleur peuvent également être un symptôme d'épuisement par la chaleur.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêter toutes activités et se reposer dans un lieu frais.</li> <li>• Ne pas reprendre d'activités épuisantes durant plusieurs heures pour éviter un coup de chaleur.</li> <li>• Boire des jus ou des boissons sportives énergisantes.</li> <li>• Demander l'avis d'un médecin si les crampes durent plusieurs heures.</li> </ul>

COUP DE CHALEUR

Symptômes	Comment réagir ?
Les coups de chaleur se produisent lorsque le corps ne peut pas régler sa température qui peut augmenter rapidement à 41 °C ou plus dans les 10 à 15 minutes. Manifestations principales : Une température du corps très élevée, une peau rouge, chaude et sèche, un pouls rapide et fort, un mal de tête battant, une sensation de vertige, nausées, perte de conscience. <b>Un coup de chaleur peut être mortel ou causer une invalidité permanente si aucun soin n'est prodigué.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas donner de liquides à boire à la victime.</li> <li>• Demander de l'aide médicale dès que possible.</li> <li>• Amener la victime dans un endroit ombragé.</li> <li>• Rafraichir rapidement la victime par n'importe quel moyen (immersion dans l'eau, l'asperger d'eau avec un tuyau, mettre la personne sous la douche/bain, l'envelopper de draps mouillés).</li> </ul>

EPUISEMENT DUE A LA CHALEUR

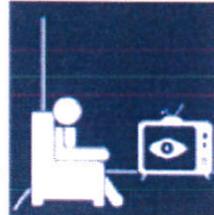
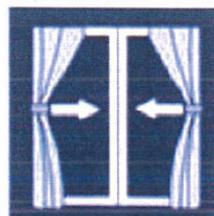
Symptômes	Comment réagir ?
Cela survient après plusieurs jours d'exposition à des températures élevées. Les personnes susceptibles à un épuisement par la chaleur sont les personnes âgées et celles qui souffrent d'hypertension. Manifestations principales : Forte transpiration, pâleur, faiblesse, fatigue, vertiges et vomissements.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Boissons fraîches sans alcool.</li> <li>• Ne pas faire d'efforts physiques, un repos total est recommandé.</li> <li>• Prendre une douche froide ou un bain.</li> <li>• Se tenir dans un endroit climatisé.</li> <li>• Porter des vêtements légers et de couleur claire.</li> </ul>

# Le risque

L'exposition à la chaleur est donc un risque à prendre en compte dans la vie de tous les jours, et particulièrement l'été. De plus, il est beaucoup plus facile de mal réagir aux fortes chaleurs de la région qu'ailleurs en France. Pour éviter justement ce risque, qui pourrait par ailleurs entraîner d'autres problèmes, il est nécessaire d'appliquer certains gestes, anodins pour certains, mais qui peuvent être salvateurs.

## Les 12 gestes qui sauvent

- Garder les volets, les fenêtres ou les rideaux fermés côté soleil.
- Aérer de préférence la nuit dès qu'il fait assez frais.
- Se munir d'un ventilateur et, si possible, d'un climatiseur. Attention à ne pas avoir une température de 5 degrés inférieure à la température ambiante pour éviter une trop grosse différence de température.
- Boire fréquemment de l'eau et des boissons non alcoolisées même si vous n'avez pas soif.
- S'asperger d'eau fraîche à l'aide d'un brumificateur disponible dans plusieurs endroits.
- Éviter les boissons sucrées et celles avec caféine. Manger de préférence des soupes, des légumes suffisamment salés pour retenir l'eau du corps, des laitages ainsi que des glaces.
- En cas de sortie, se protéger du soleil ; porter des vêtements amples, de préférence en coton et de couleur claire (blanc, rose, jaune) qui reflètent mieux la lumière que les couleurs sombres. Privilégier les sorties tôt ou en fin d'après midi, marcher couvert et à l'ombre aussi.
- Si la chaleur est trop importante, prendre une douche ou un bain aux heures les plus chaudes ; vous pouvez répéter cette action plusieurs fois dans la journée. S'appliquer un linge mouillé sur le corps si jamais les douches et bains ne rafraichissent pas assez.
- Contrôler la prise de médicament des personnes âgées et s'occuper de ces personnes.
- Éviter les activités et les exercices intenses à l'extérieur.
- Écouter la radio ou regarder la télévision tous les jours, ceci afin de se renseigner sur la météo. Être très attentif aux conseils donnés et essayer de les respecter durant la journée.
- En cas de vertige ou de mal de tête, appeler immédiatement son médecin. Un coup de chaleur ou un moment de faiblesse est vite arrivé en période de forte chaleur.
- Et surtout, ne pas laisser les personnes âgées, fragiles, dépendantes seules dans leurs appartements, sans prendre régulièrement de leurs nouvelles.



Canicule

## • Quelques conseils à la famille :

- En cas de malaise ou de changement de comportement, appelez un médecin.
  - En cas d'absence du médecin, appelez le 15 ou le 18 et le 112 à partir d'un portable.
  - Prenez régulièrement des nouvelles des personnes âgées, par téléphone ou en leur rendant visite (que vous soyez de la famille ou simplement le voisin).
  - Laissez les coordonnées des personnes à joindre près du téléphone (famille, voisin, médecin...).
- Assurez vous de la bonne température de la pièce afin que la personne âgée ne souffre pas de la chaleur.

Numero vert canicule 08 00 06 66 66

Mairie : 04 66 77 50 19

## Le risque

# Les numéros à retenir en cas d'urgence



### Les structures de veille et de prévention canicule à votre service à Sauve :

Vous êtes retraité(e), vous sortez d'un établissement hospitalier et vous avez besoin d'une aide à domicile.

- Pour une orientation pour la mise en place de votre 1er dossier APA
- Pour modifier votre prise en charge APA

Vous êtes une personne handicapée.

- Pour une orientation ou un conseil : Appeler le CLIC au 04 66 80 37 55

Si vous avez besoin d'une aide à domicile

- Contacter l'AMPAF au 04 66 77 50 15
- Contacter le CLIC au 04 66 80 37 55
- Contacter la mairie de Sauve au 04 66 77 50 19

Si vous avez besoin d'une aide soignante pour une aide aux soins d'hygiène.

- Contacter votre infirmière libérale. Num : .....

Vous avez les symptômes décrits dans ce document.

Contactez votre médecin habituel. Num : .....

Si l'appel à votre médecin habituel n'aboutit pas, appelez le 15 ou le 112

Pour tout renseignement, la mairie de Sauve est là : 04 66 77 50 19



## Le risque

# Transport de matières dangereuses ( TMD )

## Qu'est ce que le risque TMD ?

Le risque relatif au transport de matières dangereuses correspond au transport de transit ou de desserte de produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs par voie routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation. Il peut entraîner des conséquences graves, voire irrémédiables pour la population, les biens et l'environnement soumis à ce risque.

## • Quels risques encourt la population ?

Il existe plusieurs types de produits dangereux qui sont couramment utilisés dans notre vie quotidienne, que ce soit par des entreprises, ou des particuliers. Ils peuvent être de plusieurs sortes ; inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs et engendrer différents types de dangers :

**Une explosion** ou une déflagration, occasionnée par un choc avec étincelles, un mélange de produits avec des risques de traumatisme direct ou par une onde de choc.

**L'incendie** à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite, avec des risques de brûlures et d'asphyxies.

**La dispersion** dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol, de produits dangereux avec un risque d'intoxication plus ou moins nocif par inhalation, par ingestion ou par contact. Par ailleurs, une dispersion de produits sur la chaussée peut être à l'origine d'accidents de la route.

Enfin, il faut savoir que ce risque peut être engendré par un autre risque, de type naturel ou industriel : **" Effet domino "**. C'est une réaction en chaîne pouvant faire passer la notion de risque industriel à la notion de catastrophe industrielle.



TMD

# Le risque

## Quel risque dans la commune ?

La commune de Sauve est traversée par la D999 qui relie Nîmes à Le Vigan. C'est sur cet axe routier que le risque est particulièrement fort avec la possibilité d'accident impliquant des véhicules transportant des matières dangereuses. Plus de 8000 véhicules transitent tous les jours, sur cette route, hors période estivale.

La commune se trouve être aussi traversée par un ouvrage de transport de gaz naturel qui se situe dans les quartiers au nord du village.

### La prévention

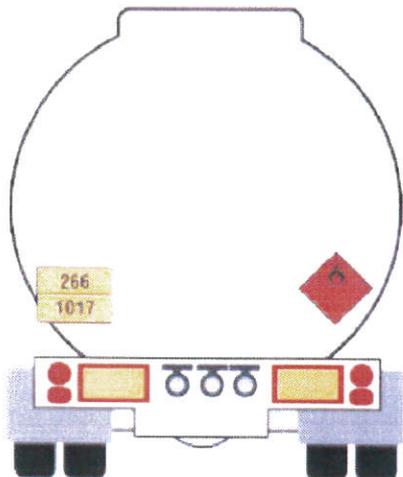
D'un point de vue national, la France est dotée d'une réglementation rigoureuse sur le transport de matières dangereuses. Les mesures de prévention portent sur la formation du personnel concerné, la construction de citernes ou de canalisations selon des normes établies avec des contrôles périodiques (choc, pression...), l'application de règles strictes de circulation (vitesse, stationnement, itinéraire de déviation...), l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés (code de danger, code de matière, fiche de sécurité) et sur les modalités d'autorisation des travaux au voisinage des canalisations de TMD.

Une réglementation spécifique à la commune a été mise en vigueur. Elle précise les heures de livraison pour les poids lourds transportant des matières dangereuses.

Lors des grands départs en vacances, la circulation de tous les véhicules non légers est interdite. La plupart des accidents de TMD sur route sont déclenchés par la collision avec un autre usager de la route.

Cette prévention s'effectue aussi sur l'urbanisme, avec une réglementation stricte sur les contraintes d'occupation des sols de part et d'autre d'une canalisation et d'un axe routier.

Un dernier moyen de prévention, celui-ci à échelle locale, vient parfaire la gestion de ce risque ; il s'agit de l'alerte. Il n'existe pas de signal spécifique aux accidents de TMD. Mais, en cas d'accident, l'alerte sera donnée par des unités mobiles sur place telles que les autorités, les sirènes ou haut parleurs et éventuellement les médias locaux (radio locale).



### Pensez y ....

Si vous êtes témoin d'un accident de TMD, téléphoner au 18, 17 ou 112 en précisant le lieu, le moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, la nature du sinistre.

# Le risque

## Que fait la population ?

### Avant.

- S'informer des risques encourus et des mesures de sauvegarde.
- Savoir identifier les panneaux et les pictogrammes des véhicules.
- Disposer d'un poste radio à piles.

### Pendant.

- S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule pour éviter de respirer des produits toxiques.
- Fermer hermétiquement toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...) et arrêter la ventilation.
- S'éloigner des portes et des fenêtres pour vous protéger d'une explosion extérieure.
- Se laver en cas d'irritation et, si possible, se changer en cas de contact avec un produit toxique.
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, ils sont en sécurité là-bas.
- Limiter strictement vos communications téléphoniques pour libérer les lignes pour les secours.
- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir.
- Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre.

### Après.

- Écouter la radio pour connaître la fin de l'alerte.
- Aérer le local une fois l'alerte finie.

## L'organisation des secours.

### Le plan Orsec

En cas d'accident, la préfecture peut mettre en place le plan ORSEC prévu aussi pour le risque de TMD afin de permettre une meilleure coordination des secours.

Le département possède aussi un PSS-TMD (Plan de Secours Spécialisé de Transport de Matières Dangereuses) qui est utilisé pour trouver des déviations et laisser l'accès libre aux secours.

## LES GESTES QUI SAUVENT



Ne pas téléphoner. Libérer les lignes pour les secours d'urgence. Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir.



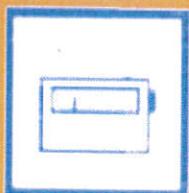
Ne pas aller chercher les enfants à l'école, celle-ci s'occupe d'eux. Il n'est pas nécessaire de les exposer encore plus au danger, les enseignants s'en occupent.



Ne pas fumer !



Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Écouter la radio (France Bleu Gard Lozère 91.6 FM ou 106.4 FM) et respecter les consignes des autorités. C'est ici que vous serez le mieux informé sur la situation.



Fermer et calfeutrer portes, fenêtres et ventilations. S'en éloigner. Il est nécessaire de bien fermer TOUTES les aérations de la maison durant l'alerte.

## Le risque

# Nucléaire

## Qu'est ce que le risque nucléaire ?

Le risque nucléaire est un événement accidentel, avec des risques d'irradiation ou de contamination du personnel, des populations avoisinantes, des biens et de l'environnement.

## • Quels risques pour la population ?

En France, il n'existe aucun accident nucléaire avec des conséquences immédiates pour la population ; toutes les mesures de prévention ayant été prises dans le cas d'un possible accident. Si, malgré toutes ces précautions, un accident majeur se produisait dans une installation nucléaire et ne pouvait être maîtrisé, les risques seraient de deux types :

**Une irradiation** par une source radioactive. Cela concerne uniquement les personnes se trouvant à proximité de la source. Cette situation n'est normalement pas envisageable pour des sites urbanisés avec des limites de sécurité imposés aux sites à haut risque.

**Une contamination** par des poussières ou des gaz radioactifs rejetés dans l'air respiré (nuage toxique) ou par des retombées sur les sols, aliments frais et végétation pouvant être ingérés par l'homme par la suite.

Les conséquences du risque nucléaire pour l'individu dépendent uniquement du temps où celui-ci est soumis au risque (durée d'exposition, proximité de la source radioactive, quantité et nature des produits ingérés ou inhalés). On se protège de l'irradiation par des écrans de plomb ou métal et de la contamination, par le confinement.



Centrale nucléaire de Cruas-Meyssac ( Drôme)

# Le risque



Simulation d'un accident nucléaire

## Quel risque dans la commune ?

Il faut tout d'abord savoir que la commune de Sauve ne se situe pas dans un périmètre de sécurité immédiat (zone de 10 kilomètres) autour des installations nucléaires. Toutefois, la possibilité d'être touchée par ce risque là est bien réelle, avec la présence de plusieurs sites avoisinants les 50 km. C'est notamment le cas de Tricastin dans la Drôme et surtout de Marcoule dans le Gard.

Il faut donc tenir compte de ce potentiel risque à cause des particules radioactives qui peuvent franchir les frontières théoriques avec des vents violents. La commune de Sauve est donc exposée à des retombées de particules ou au passage d'un nuage radioactif pouvant parcourir plusieurs milliers de kilomètres.

## La prévention

Depuis plusieurs années, le pourcentage de la part nucléaire ne cesse de croître en France. Une prévention renforcée a donc été mise en place à la suite de cet accroissement ; les établissements nucléaires ont un statut d'installation nucléaire de base (INB). Ils font donc l'objet d'une procédure d'autorisation et de contrôle renforcée. Un contrôle continu est effectué par l'institut de radio-protection et de sûreté nucléaire (IRSN).

En cas d'accident nucléaire, la commune de Sauve, favorisant ainsi une meilleure gestion du risque, a en charge (après avoir obtenu l'accord des Services de la Préfecture) l'approvisionnement et la distribution d'iode à la population.



Simulation d'explosion

# L'iode

L'iode, destinée à saturer la glande thyroïdiale et à empêcher l'iode radioactif de s'y fixer en cas de rejet radioactif accidentel, est distribuée gratuitement par la mairie, en cas d'accident.

Il est strictement inutile de prendre de l'iode à l'avance ou de prendre plusieurs comprimés pour accentuer son effet.

La quantité d'iode nécessaire vous sera fournie, sous forme de cachet, en mairie et dans les lieux accueillant des enfants (école, centre aéré). Elle est variable selon l'âge, l'état de santé de la personne, après accord de la Préfecture.

# Le risque

## Que font les secours ?

### Organisation des secours locaux

Sauve se trouve à proximité d'une caserne de pompiers (Saint Hippolyte du Fort), qui possède des outils pour lutter contre les incendies mais pas contre un risque pareil. Si un accident se produisait, une cellule CMIR (Cellule Mobile d'Intervention Radioactive) serait mise en place par les grandes villes aux alentours.

La gendarmerie de Sauve serait aussi en action, avec la possible évacuation de population, si nécessaire, et pour veiller au bonnes applications des préventions données.

### Le Plan Particulier d'Intervention (PPI)

La préfecture met en place le PPI (Plan Particulier d'Intervention) prévoyant l'organisation des mesures et des secours lors d'accident industriel si celui-ci se propage hors de l'établissement nucléaire.

### Le Plan d'Urgence Interne (PUI)

L'exploitant d'une installation nucléaire de base a la responsabilité de la sûreté et de la radioprotection au sein de son installation. À ce titre, il doit avoir mis en place l'organisation de l'intervention en cas d'accident à l'intérieur de son établissement. Les dispositions prises font l'objet d'un document officiel : le PUI.

### Le plan ORSEC

En plus de la mise en place du PUI, le préfet peut mettre en œuvre le plan ORSEC qui lui permet de recourir à des moyens de secours spéciaux et nationaux.

## Que fait la municipalité ?

Celle-ci se doit de prendre un maximum d'informations sur l'accident produit afin de communiquer au mieux les actions à mener envers la population.

Un réseau de distribution d'iode sera mis en place dans les plus brefs délais.

- Un contact permanent avec les secours pour voir l'étendue des dégats et prendre les mesures nécessaires.

## LES GESTES QUI SAUVENT



**Ne pas téléphoner. Libérer les lignes pour les secours d'urgence.**  
Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir.



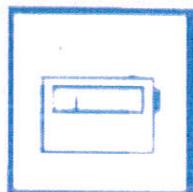
**Ne pas aller chercher les enfants à l'école, celle-ci s'occupe d'eux.**  
Il n'est pas nécessaire de les exposer encore plus au danger, les enseignants s'en occupent.



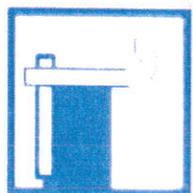
**S'enfermer dans un bâtiment en dur le plus proche.**



**Respecter les consignes des autorités.**



**Écouter la radio (France Bleu Gard Lozère 91.6 FM ou 106.4 FM) et respecter les consignes des autorités.**  
C'est ici que vous serez le mieux informé sur la situation.



**Fermer et calfeutrer portes, fenêtres et ventilations. S'en éloigner.**  
Il est nécessaire de bien fermer TOUTES les aérations de la maison durant l'alerte.

## Les risques

### Les numéros à retenir en cas d'urgence



Pompiers (Service Départemental d'Incendie et de Secours) : 18  
(téléphone fixe) ou 112 (téléphone portable)

SAMU : 15

Police secours : 17

Gendarmerie nationale : 04 66 77 50 05

Météo-France : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)  
08 36 68 08 08 ou 08 36 68 02 30

Gaz de France 24H/24 (n° vert) : 0 800 30 72 24

Numéro vert canicule : 08 00 06 66 66

La Croix Rouge : 04 66 77 36 38

### Où s'informer ?

Mairie de Sauve : 04 66 77 50 19

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard  
(DDTM) : 04 66 62 62 00 Fax : 04 66 23 28 79